

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-840

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Jérôme VIVIER, Responsable du service bâtiment de la
Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise Denis LEFEVRE
mandaté par l'entreprise SERPOLLET sollicitant l'autorisation de
réglementer temporairement la circulation **route de Littry** à l'occasion de
travaux de réfection d'une traversée en enrobé à chaud,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 12 octobre 2026
au 16 octobre 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues s'effectuera **en alternée par feux du 12 octobre 2026 au 16
octobre 2026** :

- Route de Littry, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
Denis LEFEVRE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le huit octobre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jérôme VIVIER
Responsable du service bâtiment

